Cinquante troisième année. - N° 108 A Jeudi 6 juin 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1130

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

519 995 450 RCS Paris.
SELECTION 1818.
Forme : Société anonyme.
Capital : 1575030.00 EUR.
Adresse : 23, rue Royale, 75008 Paris.
Précédent propriétaire : 519 995 450 RCS Paris. **SELECTION 1818.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif à l'annulation de fusion nationale simplifiée. Société absorbante : NORTIA INVEST Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 215 avenue le Notre 59100 Roubaix Capital : 6000000.00 EUR Numéro unique d'identification : 532446598 Lieu d'immatriculation : Lille Métropole. Société absorbee : SELECTION 1818 Forme : Société anonyme Adresse du siège : 23 rue Royale 75008 Paris Capital : 1575030.00 EUR Numéro unique d'identification : 519995450 Lieu d'immatriculation : Paris. Selon l'acte unanime sous seing privé en vue d'annulation de la fusion simplifiée signé le 27/05/2019, déposé au RCS de Lille Métropole le 28/05/2019 et au RCS de Paris le 31/05/2019, il a été rappelé le projet de fusion simplifié du 11/04/2019 déposé au RCS de Lille Métropole et de Paris le 15/04/2019 ainsi que le BODACC faisant courir le délai d'opposition des créanciers du 18/04/2019 pour la société SELECTION 1818 ((N°77 A du 18/04/2019) et du 19/04/2019 pour la société NORTIA INVEST (N°78 A du 19/04/2019). Ladite fusion devait prendre effet le 31/05/2019 et que suite à la possibilité de la perte de l'agrément de l'ACPR par la société NORTIA INVEST, il a été décidé d'annuler l'opération de cette fusion simplifiée. Il n'y aura donc pas de transmission universelle du patrimoine de SELECTION 1818 à NORTIA INVEST ni de dissolution sans liquidation de la société SELECTION 1818. Date de l'acte unanime sous seing privé en vue d'annulation de la fusion simplifiée : 27.05.2019. Date et lieu du dépôt de l'acte unanime sous seing privé en vue d'annulation de la fusion simplifiée au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société NORTIA INVEST : 28.05.2019 (au greffe du tribunal de commerce de Lille Métropole). Pour la société SELECTION 1818 : 31.05.2019 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..